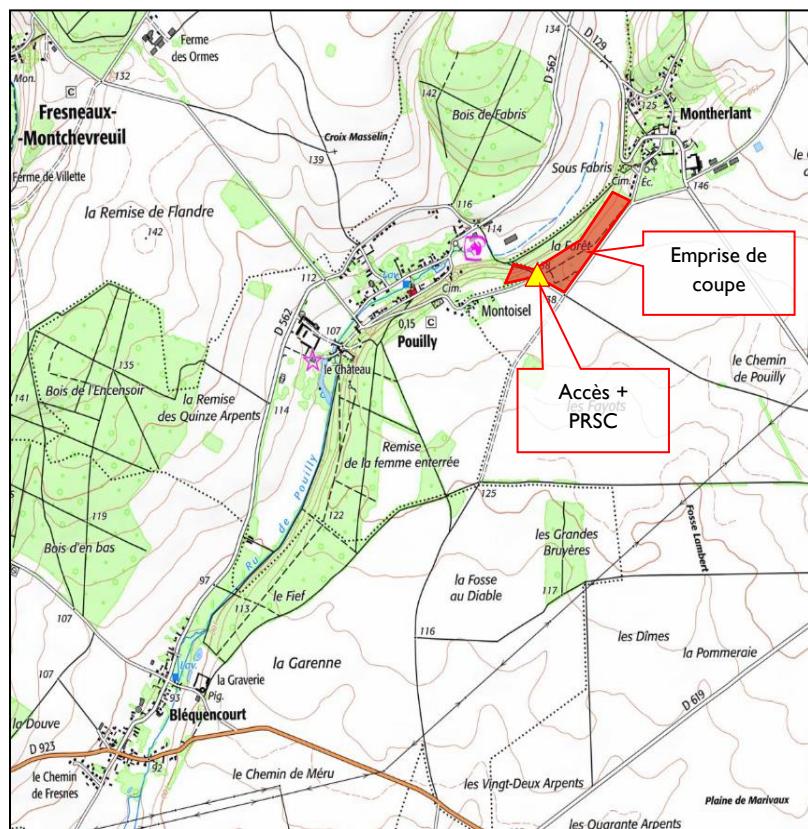




Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire
Certification
Département
Localisation
Commune
Lieu-dit
Coordonnés GPS
(Degrés Décimaux)
Point de Rencontre
Sécurité conseillé

GF de Sailly
non
Oise (60)
20 km au sud de Beauvais
Pouilly et St Crépin Ibouvillers
La Forêt
Longitude : 2.0405781883560823°
Latitude : 49.272513861564256°

Voir plan ci-contre

Essence principale
Volume présumé
Nombre d'arbres
Volume moyen

Frêne
157 m3 + 200 stères
162
0,96 m3

Nature coupe
Parcelles PSG
Surface
Limites
Marquage
Réserves

coupe sanitaire et sécurité
4
7 hectares environ
route/chemins/peinture
ronds ou trait de peinture au corps
tous les arbres et brins non marqués
de ronds ou trait à la peinture
se reporter au plan ci-contre

Visite
Estimation par
Expert Forestier

Sas CEGEB
Maxime Minotte (sas CEGEB)
68 rue du Centre, 60350 Berneuil sur Aisne
Mob : 06 11 96 94 38
Mel : m.minotte@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB

Conditions particulières du 22 décembre 2025

Accès Google Maps : <https://maps.app.goo.gl/ND8HXn4YecnBMzP96>

Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m											Total					
	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3	
Frêne	17	24	34	23	16	9	8	2	2					135	130	0,96	
Merisier	1	7	5	1										14	10	0,7	
Chêne sain						1	1							1	3	7	2,3
Chêne déclassé						1	1							2	3	1,5	
Robinier				3	2	3								8	7	0,9	
Observations :	Houppiers, purges et taillis cassé/marqué ± 200 stères													162	157	0,96	

Clauses particulières

Préambule :

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant.

Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Houppiers, purges et taillis cassé ou marqué font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par terrain sec ou portant

Stockage : bord de parcelle. Démarche d'autorisation de chargement depuis la voirie publique à la charge de l'acquéreur.

Délai d'exploitation : 15 septembre 2027

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 40 % au comptant (ou 100% si demandé par l'acquéreur)
60 % par virement avalisé au 15.06.2026

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

